

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, au cours de l'enquête, dit-on aux personnes interrogées qu'on leur pose ces questions dans le cadre d'une enquête du ministère?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, au colloque tenu à l'occasion de l'inauguration de l'étude, nous avions une équipe de dirigeants, 32 en tout, tous des diplômés, pour la plupart en sociologie. On les a conduits à Ottawa et on leur a dit que lorsque leurs coéquipiers feraient leur expertise, ils devraient bien indiquer, qu'ils n'étaient pas des mouchards et qu'ils ne faisaient rien de secret; ils devaient aussi s'identifier.

L'ÉTUDE CULTURELLE ENTREPRISE PAR LE MINISTÈRE
DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—
DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, en raison des incidents des plus étranges qui sont survenus dans le cadre de ce projet, le ministre peut-il nous promette une déclaration ici à la Chambre pour vendredi ou peut-être lundi, afin que nous sachions ce qui se passe? Il semble maintenant que le premier ministre qui a fait sortir le gouvernement des chambres à coucher, essaie maintenant de le faire pénétrer dans les salles de bains et dans les fenils.

L'ÉTUDE CULTURELLE ENTREPRISE PAR LE MINISTÈRE
DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—
LA QUESTION DES EMPREINTES DIGITALES DES EM-
PLOYÉS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, bien qu'elle relève peut-être du solliciteur général. Elle a trait à l'enquête sur les jeunes que mène le gouvernement. Le gouvernement a-t-il modifié ses pratiques impressionnantes de sécurité à cause de l'enquête, et prend-on les empreintes digitales des employés engagés pour l'été? A-t-on donné des directives dans ce sens à la Gendarmerie royale.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, ni empreintes digitales ni autre chose de ce genre ne font partie de cette étude.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Munro: Je ne suis pas au courant de tels faits, bien que je ne puisse parler qu'en ce qui concerne cette étude.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, à seule fin de mettre les choses au point, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale s'il peut nous donner l'assurance que l'on ne prend pas les empreintes digitales des employés ou des jeunes gens embauchés par le gouvernement ou par des services relevant du gouvernement?

L'hon. M. Munro: Je ne puis répondre qu'au sujet de l'étude en question.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Munro: Je n'ai pas connaissance d'une telle procédure à propos de cette étude. Et je puis dire la

même chose des autres études entreprises au sujet des jeunes.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre prenne l'engagement de faire une déclaration à la Chambre au sujet du programme en cours d'exécution.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, si les députés d'en face me posaient des questions intelligentes, ce qui n'est certes pas le cas pour le député...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Munro: ...je pourrais peut-être donner des renseignements précis.

Des voix: Règlement!

M. Nesbitt: Je voudrais poser une question supplémentaire.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence donne la parole au député de Champlain.

* * *

AIR CANADA

TROIS-RIVIÈRES—LA SUPPRESSION DU SERVICE AÉRIEN

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-il au courant des intentions d'Air Canada de discontinuer son service aérien à l'aéroport de Trois-Rivières et, dans l'affirmative, est-ce qu'il a l'intention d'intervenir personnellement, afin d'empêcher que cette mesure soit prise?

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai été normalement mis au courant des intentions d'Air Canada. Quant à une intervention, elle ne pourra se faire qu'au moment opportun, c'est-à-dire une fois que la Commission canadienne des transports aura pris une décision. Or, cette décision ne pourra être prise qu'une fois que toutes les démarches prescrites auront été effectuées, c'est-à-dire, une fois qu'on connaîtra les réactions du public et ainsi de suite. Si la décision finale ne satisfait pas certaines parties, ces dernières, si je ne m'abuse, ont le droit d'en appeler au ministre.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il a reçu des instances des autorités municipales ou régionales de Trois-Rivières relativement à cette décision?

[Traduction]

L'hon. M. Jamieson: Pas que je sache, monsieur l'Orateur, mais je vérifierai volontiers pour voir si quelque chose est arrivé depuis un jour ou deux, mais certes pas dernièrement.